

Selections

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **90 (1995)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

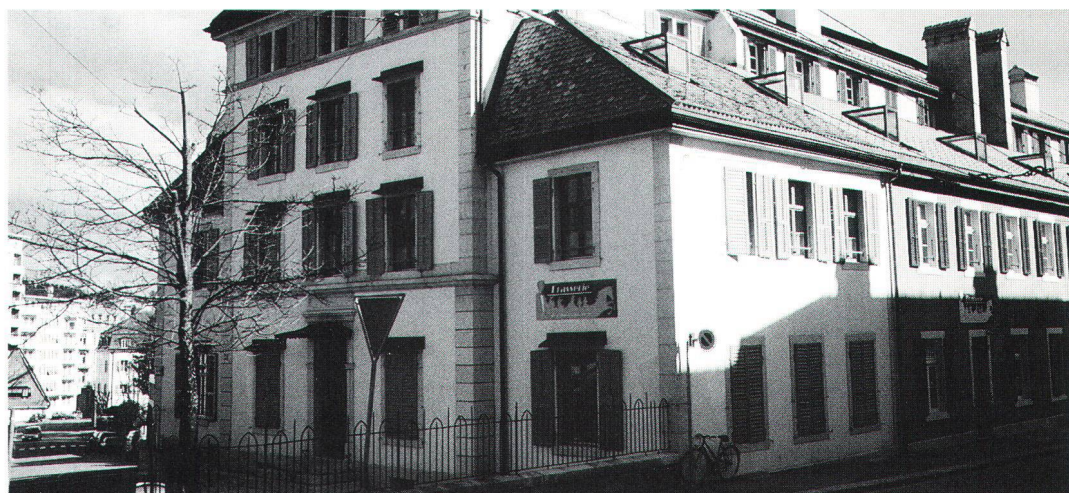
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

trois millions pour la restauration; trois autres millions seront demandés par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. L'Association et la Fondation espèrent une contribution équivalente du mécénat privé.

Artistes et jeunes gens

Le Métropole est une bâtiment encore bien conservé, de l'époque de transition entre «Art Déco» et classique moderne. Des études ont montré que la salle a une acoustique quasi unique en Europe pour la musique classique, mais pas seulement pour cela. Pendant la campagne d'information, des artistes sont venus s'y produire gratuitement – du jazz africain au cirque en passant par les ballets Béjart – et ont été aussi enthousiasmés par les qualités techniques et l'ambiance de la salle que le public de la dernière. Enfin M. Paul-René Martin, ancien syndic de Lausanne, avait élaboré, en 1991 déjà, une conception d'exploitation pour tout l'ensemble du complexe Métropole. – A Montbrelloz, des jeunes gens en camp de vacances enlèveront dans la mesure nécessaire, pour un salaire de 20 fr. par jour et sous la surveillance de spécialistes, les vieilles couches de crépi. Il y en a neuf. Dans la huitième ont été découvertes des peintures de l'époque romane, et dans une autre couche on a trouvé en particulier une représentation de Jérusalem du temps des croisades, ce qui s'explique par le fait qu'une partie de l'édifice, jusqu'à la Révolution française, appartenait à l'ordre des hospitaliers de St-Jean de Jérusalem et servait de halte pour les pèlerins se rendant à Malte, Rhodes ou Jérusalem. D'autres peintures datent des XVIIIe et XIXe siècles. Une fois la restauration achevée, la nef doit servir de lieu de réunion pour la population. Quelques concerts ont déjà eu lieu pendant les travaux. – Les deux prix LSP seront remis aux associations concernées dans le cadre de festivités prévues pour l'automne.



Le «Manège» après une rénovation rendue possible par la Ligue suisse du patrimoine national (photo Steiger).

Das «Manège»-Gebäude nach der durch den Schweizer Heimatschutz ermöglichten Renovation. (Bild Steiger)

Un bijou condamné à la démolition fait ses preuves

Le Manège est mort – vive le Manège!

Par Céline Steiger, La Chaux-de-Fonds

La sauvegarde de l'Ancien Manège à La Chaux-de-Fonds, à laquelle la Ligue Suisse du patrimoine national a contribué avec un premier prêt sans intérêt de 100 000 francs, a été une longue suite de péripéties qui, de la première opposition à l'ordre de démolition à l'inauguration, se sont étalées sur dix-neuf ans. Grâce à la persévérance du comité «Sauvons le Manège», devenu par la suite Société coopérative de l'Ancien Manège, la ville conserve ainsi un bâtiment intéressant, classé depuis 1991 par les Monuments et sites cantonaux.

Si, de l'extérieur, le Manège ne se distingue que peu des immeubles d'habitation qui l'entourent, tout son intérêt est dû à l'architecture intérieure, qui évoque une vie fortement communautaire, voire même, selon une hypothèse émise, un familistère: une grande cour intérieure décorée de magnifiques fresques, éclairée par une verrière, et entourée dans les étages d'un grand nombre de logements. Une exception pour La Chaux-de-Fonds du XIXe siècle, qui ne connaissait

pas d'architecture industrielle en raison du système de production de la montre, l'établissement, et dont les immeubles d'habitation ouvriers étaient construits sur un plan unique. Construit en 1855 par la société de cavalerie du Manège, le corps central du bâtiment a d'abord servi de halle d'équitation. Dès 1868, celle-ci est désaffectée et le Manège est transformé en maison d'habitation; la cour intérieure daterait de cette époque. C'est à cette époque également que

sont construites les ailes est et ouest. En 1972, le bâtiment est désaffecté et destiné à la démolition, pour être remplacé par un parcage; la démolition aurait eu lieu à l'heure actuelle, sans la mobilisation exceptionnelle des partisans de la sauvegarde du Manège, soutenus par la population de La Chaux-de-Fonds, confrontée à cette occasion, pour la première fois, à son patrimoine. Aujourd'hui le bâtiment, rénové notamment selon des techniques anciennes retrouvées, ab-

rite des logements subventionnés par la Confédération.

Michel Nicolet

Michel Nicolet, cheville ouvrière de la Société coopérative de l'Ancien Manège, a repris en 1982 le flambeau de l'association «Sauvons le Manège». Voici ses réponses à nos questions.

Quelle a été, au début, la motivation qui vous a poussé à vous investir autant dans ce projet?

Nicolet: Au début, j'ai eu un coup de cœur pour ce bâtiment; j'y ai entrevu la possibilité d'en faire un lieu original, pouvant abriter des activités sociales ou culturelles. C'est un aspect important du projet, autant que la beauté du bâtiment. Je ne pouvais pas envisager le Manège sans envisager sa nouvelle fonction. J'en suis donc arrivé à m'intéresser à cette affaire, qui concerne le patrimoine, par un intérêt un peu plus large. Ce n'était pas, au début, la valeur architecturale qui était mon ressort personnel. Je suis très attaché à la Ville; c'est en tant que Chaux-de-Fonnier qu'il me semblait inconcevable que ce bâtiment puisse être démoli. Et c'est après coup, finalement, durant ces douze ans de lutte, que j'ai été amené à m'ouvrir à ces questions de sauvegarde du patrimoine; c'est un apprentissage qui a été tout à fait intéressant pour moi.

Et comment avez-vous réalisé cet aspect social et culturel du projet?

Lorsque j'ai repris le flambeau en 1982, au moment où l'association «Sauvons le Manège» a considéré que la tâche était trop difficile et qu'il y avait trop de paramètres contraires à la sauvegarde du Manège, j'ai eu l'impression que la seule chance de succès de ce projet était de montrer aux Chaux-de-Fonniers le rôle particulier que ce bâtiment pouvait jouer dans la vie sociale. Le bâtiment lui-même nous y a aidé, de par sa particularité, sa richesse. En relançant l'ac-

tion, nous avons, en collaboration avec toutes les forces culturelles que nous avons trouvées en ville et dans la région, organisé des manifestations: concerts, expositions, etc. Nous avons voulu que ce bâtiment vive, même si son avenir n'était pas définitif. Il nous a semblé que le seul moyen de sensibiliser les gens était de les faire venir dans ce lieu, de leur montrer la qualité de l'ambiance, le charme et le mystère de cette cour à la tombée de la nuit...

Au début, l'idée n'était pas d'en faire une maison d'habitation; nous voulions vraiment en faire un lieu de rencontres, de manifestations culturelles, et aussi un lieu de travail pour des artistes et artisans. Par la suite, nous avons dû nous diriger vers un projet plus conventionnel, pour des raisons financières.

A quels obstacles vous êtes-vous alors heurtés?

Il y avait une situation d'urgence, il fallait empêcher la démolition, et pour cela il fallait à la fois convaincre la Commune que la démolition n'était pas la meilleure solution, et convaincre le propriétaire de ne pas démolir le bâtiment, malgré l'ordre de démolition de la Commune. Le troisième front était un certain scepticisme de la population; or, il était important pour nous de montrer à la Commune un certain soutien parmi cette population. Le soutien de spécialistes nous était également nécessaire; nous avons fait une démarche auprès des architectes de la ville, dont Pierre Studer a été l'un des moteurs. Il nous a également fallu montrer au propriétaire que nous étions prêts à acheter, mais il est vrai qu'il nous demandait, au début, 875 000.-; il nous était évidemment impossible de répondre à cela. Le scepticisme de la population a été vite vaincu: il y a une telle force d'attraction dans ce bâtiment, que tout ce que nous y avons organisé a toujours eu du succès. Actuellement encore, les concerts

Un grand merci!

Voici 12 ans déjà qu'une petite délégation de la section neuchâteloise du patrimoine a quelque peu troublé l'assemblée générale du Heimatschutz à MuttENZ, en demandant dans les divers, ce qui est peu coutumier, un prêt de 100 000.- pour sauver le Manège de La Chaux-de-Fonds. L'avenir du Manège ne tenait alors qu'à un fil et notre requête, très cavalière mais véritable cri de désespoir, fut acceptée par l'Assemblée. Aujourd'hui, alors que le Manège existe, vit avec ses locataires et son bistrot et devient même un centre culturel avec ses concerts dans sa cour admirable et fait l'admiration de chacun, nous tenons du fond du cœur à vous remercier, vous le Heimatschutz, son Président, son Comité et ses représentants de sections.

Ligue neuchâteloise du patrimoine
Le président: Claude Roulet



*Dans l'élégante cour intérieure ont régulièrement lieu des manifestations culturelles (photo Steiger).
Im schmucken Innenhof finden regelmässig auch kulturelle Veranstaltungen statt. (Bild Steiger)*

organisés chaque mois dans la cour ont beaucoup de succès.

Après vous être battu durant douze ans pour sauver le Manège, vous y habitez; quel effet cela vous fait-il?

Puisqu'au début, nous n'avions pas l'idée d'en faire une maison d'habitation, je n'ai pas pensé d'emblée à y habiter. Maintenant que j'y habite, j'apprécie énormément les qualités architecturales du lieu, mais je n'ai pas l'impression d'avoir affaire au même bâtiment que celui que j'ai défendu pendant douze ans. Il a pris une autre allure, une autre identité aussi; et pour moi, il a un peu perdu de son charme secret. Mais je considère aussi qu'il appartient à d'autres. Pendant ces douze années, je m'y suis beaucoup identifié; maintenant, il y a un processus de détachement. J'apprécie le lieu où j'habite, mais j'oublie parfois le rôle que j'ai pu jouer dans sa sauvegarde. De toutes manières, les gens qui y habitent ne sont pas là par hasard; ils en sont fiers. Une chose qui m'a plu énormément est que les artisans, les hommes de métier qui ont travaillé sur ce chantier ont également été fiers d'y travailler. Du fait qu'il a fallu retrouver des techniques anciennes, ce bâtiment a aussi contribué à recréer une certaine continuité dans le savoir-faire de la région.

Pierre Studer

Pierre Studer, architecte chaux-de-fonnier, a mis ses compétences au service de la restauration du Manège et nous répond:

Steiger: d'un point de vue architectural, à quel situation avez-vous été confronté lorsque vous vous êtes engagé dans ce combat pour la sauvegarde du Manège?

Studer: eh bien, au début, la situation était irréversible. Le bâtiment était dans un état de vétusté grave, étant atteint par la mэрule, champignon qui s'infiltré dans les commissures de maçonnerie et de bois, se nourrit des substances des matériaux et les réduit en

poussière. La mэрule s'étendait de la base à la toiture. Le seul traitement existant est le feu: la récupération à la résine aurait été beaucoup trop chère. Le souci était que cette mэрule se propage à la cour; nous la voyions avancer, et nous n'avions pas le financement nécessaire à l'arrêter. Lorsque nous avons enfin obtenu ce financement, la mэрule se trouvait à cinquante centimètres de la cour. Si nous avions dû intervenir plus tard, nous n'aurions pas pu sauver cette cour, qui est, avec les façades extérieures, l'intérêt principal du bâtiment.

Quelles sont les particularités d'un tel chantier?

Dans l'espace compris entre les façades extérieures et la cour, au vu des dégâts causés par la mэрule et par l'humidité, nous avons dû monter une nouvelle structure sur piliers, étrangère à la structure d'origine. Les poutres qui n'avaient pas été détruites par la mэрule ont été utilisées pour compléter des planchers; quant à la toiture, assez saine, nous avons pu réutiliser une grande partie de son bois. Le fait de réutiliser les matériaux qui sont sur place est un travail assez classique, tel qu'on le faisait «à l'époque».

Les plâtres de la cour, sur lesquels se trouvent les fresques, étaient usés à 70% par l'humidité; avant de restaurer les peintures, nous avons dû faire analyser ces plâtres par des laboratoires, afin d'en déterminer la composition et pouvoir les reconstituer. Nous avons ainsi pu reconstituer un enduit à l'ancienne, de très grande qualité. Les ouvriers ont eux-mêmes travaillé en retrouvant des techniques anciennes. Nous avons trouvé trois décors successifs sur les marbres de la cour; celui que nous avons conservé, les faux-marbres, n'était pas le plus ancien, mais celui auquel les Chaux-de-Fonniers sont les plus habitués. Nous n'avons conservé le décors le plus ancien que sur maquette.

Que pensez-vous personnellement des différentes hypothèses établies quant à l'histoire du bâtiment?

Je ne crois pas à l'hypothèse du familistère; la plan d'origine ne montre pas un grand avantage social. Il comportait trente-sept unités d'appartements (contre douze aujourd'hui!), et sans grande structure organisée. Il y avait même des pièces tournées vers l'intérieur, sans fenêtres extérieures; on ne sent pas dans

ce plan les qualités de vie recherchées par les familistères. Mais bien sûr, il y a la cour, ce qui est troublant. Ce qui est troublant également est que lors de la transformation, nous n'avons pas non plus trouvé de témoins architecturaux attestant que ce bâtiment a été un manège. Mon hypothèse est qu'il y a bel et bien eu un manège à cet emplacement, mais qu'après la faillite de la société de cavalerie, il y a eu une démolition totale, puis une reconstruction, avec les mêmes matériaux et suivant le même profil. On peut faire la démonstration au niveau de la charpente, par exemple, qui a besoin des murs intérieurs de la cour; sans eux, elle s'écroulerait. L'hypothèse selon laquelle la cour aurait été construite après la structure extérieure est de ce fait infirmée. L'intérêt de démolir pour reconstruire consiste en ce que la structure de la halle d'équitation ne pouvait pas, telle qu'elle était, recevoir une nouvelle structure d'habitation. Mais nous ne sommes de loin pas allés au bout de nos recherches, il reste encore beaucoup de points d'interrogation; en particulier, la raison de l'existence de cette cour...

Formes gracieuses, peintures et ornements ont été remis au jour par la rénovation.

Verspielte Formen, Malereien und Dekors wurden durch den Umbau wieder ans Tageslicht geführt. (Bild Steiger)

